



Perte procès, dépens 800 euros, on veut m'envoyer l'huissier

Par **lescamelias8**, le **28/06/2015** à **14:26**

Bonjour,
En litige avec une banque pour un bien immobilier, j'ai pris une avocate pour qu'elle puisse m'aider à sortir de cette situation absolument injuste. Malheureusement, cette personne ne s'est pas occupée de mon dossier, à part d'envoyer une assignation à cette banque. Je lui ai envoyé des documents très importants pour la plaidoirie, mais aucune nouvelle. Je lui ai demandé les conclusions, pas de réponse. J'avais des certificats médicaux ; les a-t-elle donnés à la plaidoirie ? J'ai donc perdu mon procès, et je dois 800 euros à cette banque (dépens). Maintenant, elle m'a dit que l'avocate adverse veut m'envoyer l'huissier, et que je signe de toute urgence l'acquiescement. Alors que la banque va échelonner cette somme, car je ne peux régler la totalité. (je vis avec 780 euros). Merci de me donner des renseignements, car paraît-il l'acquiescement n'est pas obligatoire. Surtout que je n'ai pas de dettes.
Cordialement
Caroline

Par **Marine90**, le **07/08/2015** à **15:07**

Bonjour,
Oui vous n'êtes pas obligés d'acquiescer cependant cela retarde juste l'échéance, vous allez devoir rembourser cette somme, pourquoi ne pas avoir fait appel ? Il conviendrait d'en référer à l'ordre des avocats.
Cordialement